

# C AP agricole

JP

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole  
Jardinier Paysagiste

Obtention du diplôme

CAPa JP (Jardinier Paysagiste)

Pas d'examen final



Contrôle en cours de formation  
(Evaluation des capacités qui composent les 7 Unités Capitalisables à valider)

- UCG1** 2 capacités intermédiaires évaluées  
(matières : Education socioculturelle, Histoire-Géographie, Mathématiques, Vie sociale et professionnelle)
- UCG2** 2 capacités intermédiaires évaluées  
(matières : Français, EPS et biologie humaine)
- UCG3** 2 capacités intermédiaires évaluées  
(matières : Français ; Vie sociale et professionnelle)
- UCP1** 2 capacités intermédiaires évaluées en situation professionnelle
- UCP2** 2 capacités intermédiaires évaluées en situation professionnelle
- UCP3** 2 capacités intermédiaires évaluées en situation professionnelle
- UCARE** 1 capacité intermédiaire évaluée en situation professionnelle

Validation  
du  
diplôme



En cas d'échec à l'examen le candidat conserve le bénéfice de ses **Unités Capitalisables** (UC) validées durant **5 ans** à compter de sa date d'obtention.

DOC\_COM\_18\_Plaquette\_CAPa-JP\_V04012021

# C AP agricole

JP

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole  
Jardinier Paysagiste

Responsable Administratif:  
Secrétariat Pédagogique CAPa

Vous êtes intéressé(e) par :

Une formation professionnelle axée sur le travail avec le végétal, les techniques d'aménagement et d'entretien d'espaces verts .  
Une formation en alternance par apprentissage combinant travail en entreprise et formation au centre.

Pré-Requis

- Etre issu(e) de 3ème générale, de l'enseignement agricole, SEGPA ou d'insertion professionnelle ;
- Etre issu(e) de dispositifs particuliers d'initiation aux métiers.

Conditions d'admission

Avoir signé un contrat d'apprentissage dans le secteur privé avec une entreprise paysagiste de taille diverse ou dans le secteur public avec un service espaces verts de ville, de collectivité territoriale, de syndicat intercommunal, etc.

Transmettre au CFA le dossier de candidature intégralement complété + copies des bulletins de notes (voir modalités sur la 1ère page du dossier) lorsque vous avez trouvé une entreprise d'apprentissage.

Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

Débouchés et poursuites d'études

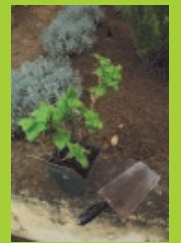
CAPa JP (Jardinier Paysagiste)

Insertion professionnelle

Salarié du secteur privé ou public : ouvrier du paysage, jardinier...

Poursuite d'études

BPA Travaux d'Aménagements Paysagers  
BAC PRO Aménagements Paysagers



Apprentissage et handicap  
Etablissement en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap.



EPLEFPA de Quetigny - Plombières-lès-Dijon  
CFA Quetigny - Plombières-lès-Dijon — 21 Bd Olivier de Serres - CS 90042 - 21801 QUETIGNY cedex  
Tel 03 80 71 80 00 puis taper 2- E-mail [cfa.dijon-quetigny@educagri.fr](mailto:cfa.dijon-quetigny@educagri.fr)

Imprimé par nos soins, merci de ne pas jeter sur la voie publique

# CAP agricole

JP

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole  
Jardinier Paysagiste



Le titulaire du CAP agricole, diplôme de niveau 3 spécialité « Jardinier Paysagiste » aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

Situations professionnelles significatives les plus représentatives des emplois visés par le diplôme :

#### Mise en place d'ouvrages et de végétaux

- Travaux de préparation du sol
- Plantation de végétaux
- Travaux de construction d'ouvrages paysagers

#### Entretien d'espaces paysagers et/ou naturels

- Taille des végétaux
- Tonte et fauchage de gazon et prairie
- Débroussaillage
- Application de traitements phytopharmaceutiques
- Projection des végétaux par utilisation de techniques alternatives

#### Maintenance des matériels

- Affûtage des outils et matériels
- Entretien courant des matériels à moteur thermique ou électrique

#### Communication en situation professionnelle

- Signalement des anomalies observées
- Réponse aux sollicitations d'un client ou d'un usager

### Organisation de l'enseignement

Le CAP agricole se déroule sur 2 ans :

Le cycle de 1ère et 2ème année du CAP agricole représente 840 heures de formation sur deux années d'apprentissage, soit environ 12 à 13 semaines par an en présentiel en centre.

La formation en entreprise se déroule sur le reste du temps, déduction faite des 5 semaines de congés payés annuels.

### Architecture de la formation

La formation est construite sous forme d'Unités Capitalisables (UC).

Elle Comporte :

- 3 UC générales (UCG)
  - 4 UC professionnelles (UCP) dont 1 Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi<sup>1</sup>
- Chaque UC correspond à une capacité globale du référentiel de certification. Chaque capacité globale est ensuite déclinée en deux capacités intermédiaires détaillées dans le tableau ci-contre présentant le référentiel de certification.

### Référentiel de certification

UC et Capacités Générales		
Unités Capitalisables	Capacités	
UCG 1	CG 1	Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
	CG1.1	Prendre position dans une situation à caractère social et civique
	CG1.2	Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
UCG 2	CG 2	Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
	CG2.1	S'exprimer à travers une réalisation personnelle
	CG2.2	Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
UCG 3	CG 3	Interagir avec son environnement social
	CG3.1	Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
	CG3.2	S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif
UC et Capacités Professionnelles		
Unités Capitalisables	Capacités	
UCP 1	CP 4	Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
	CP4.1	Entretien de la végétation
	CP4.2	Réaliser l'entretien des installations et infrastructures paysagères
UCP 2	CP 5	Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
	CP5.1	Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
	CP5.2	Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
UCP 3	CP 6	Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements
	CP6.1	Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
	CP6.2	Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements
UCARE <sup>1</sup>	CP 7	Taille Fruitière ou Réalisation d'un massif floral

Les Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi sont élaborées par l'établissement avec pour objectif :

- De permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement,
- D'ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités et des fonctions pour répondre au mieux aux besoins des professionnels et aux attentes de la clientèle.



<sup>1</sup>Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi